ABORNO INFORMATIQUE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS
75014PARIS

RCS PARIS 898 125 976

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023
REGULARISATION

L'an deux mille vingt-cinq le 31 juillet à 20 heures

Les associés de la société ABORNO INFORMATIQUE, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège est à 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 898 125 976 se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception

L'assemblée est présidée par M. CHOWDHURY Adnan Ahmed gérant associé unique

Le président constate que sont présent

M.CHOWDHURY Adnan Ahmed , *possédant* 100 parts

SIOT TOTAL 100 parts

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- les accusés de réception des lettres de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de la présente déclaration.

Le président déclare que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Lecture est donnée du rapport de la gérance

Première résolution :

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée des associés décide le report à nouveau d'un déficit pour un montant de 613 euros de l'exercice 2023 et décide de continuer l'activité malgré la perte constatée plus que la moitié de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés à gérant pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à PARIS, le 31/07/2025



Le gérant 'associé unique

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS

SIREN 898125976

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040	2 300	042	2 300
	Total I (5)		044	2 300	048	2 300
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	2 069	074	2 069
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	427	086	427
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	2 495	098	2 495
	Total général (I + II)		110	4 795	112	4 795

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(9 534)
	Résultat de l'exercice	136	(613)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(9 147)
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	135
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	11 557
	Comptes courants d'associés	173	2 250
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	13 942
	Total général (I + II + III)	180	4 795

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certificate Confirmer

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2023

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*				209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services*		217		218	35 772
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	35 772

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	375
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)				242	16 236
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
Rémunérations du personnel*				250	18 162
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 610
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	36 385

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(613)
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(613)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314: 613

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles*					322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers: Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfices col.1 / Déficit col. 2)	352		354	613
Déficits: Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits antérieurs reportables :* 9 534 .....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfices col.1 / Déficit col. 2)	370	Certificate	372	Confirmer

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABORNO INFORMATIQUE

Divers à réintégrer	Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABORNO INFORMATIQUE

Divers à déduire	Montant

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

		2 300			2 300	
		2 300			2 300	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% p	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certificate confirmer

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABORNO INFORMATIQUE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	9 534
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	9 534
Déficits de l'exercice			860	613
Total des déficits restant à reporter			870	10 147

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certificate confirmer

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	35 772
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	35 772

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	375
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	8 186
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	8 561

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	27 210

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	27 210

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	35 772
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160 au		
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Certificat Adhérent confirmé

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 SIREN 898 125 976

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABORNO INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 225 RUE DE TOLBIAC

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique HOSSAIN | Prénom(s) AWLAD | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° 87 | Voie RUE JEAN JAURES | Code Postal 94800 | Commune VILLEJUIF | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique PEPARE | Prénom(s) SAYEM MIAH | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° 110 | Voie RUE JEAN JAURES | Code Postal 94800 | Commune VILLEJUIF | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certificate confirmation
Abm.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 SIREN 898125976

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABORNO INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 225 RUE DE TOLBIAC

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Certificate confirmer
Adam

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABORNO INFORMATIQUE 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS	225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS
SIRET 89812597600016	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : TELEPHONIE ET INFORMATIQUE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	613
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

© Sage

Certificate confirmer

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé EBP
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : *Tél :*	Nom et adresse du conseil : Cabinet ECO CONSEIL 58 RUE RAMEY 75018 PARIS *Tél :* 0142515957
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : *CGA* ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Identité du déclarant : Date : 15052024 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M BEPARE SAYEM MIAH

© Sage

Certificate confirmer
Adem.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2024)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

Certificate confirmed

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2036*bis-SD*
(2024)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012023 **ET CLOS LE** 31122023

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société à responsabilité limitée ABORNO INFO 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 15052024

Signature, Adnan Ahmed Chowdhury

Nom et qualité du signataire

© Sage

Certificate confirmer

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS											
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	CHARGES EXTERNES					Impôts taxes et versements assimilés	CHARGES DE PERSONNEL			Charges financières	Amortissements	Total par associé
				Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes		Rémunérations		Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance			
										Salaires et appointements	Congés payés				
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.